



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

FC, CG/pk

P.V. CEB 23
P.V. FI 55

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

et

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2015

Ordre du jour :

- 6838 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2014
- Présentation du projet de loi

*

Présents : M. Claude Adam rempl. Mme Viviane Loschetter, Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten rempl. M. Roger Negri, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
Mme Isabelle Goubin, Directeur du Trésor (Ministère des Finances)
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des finances (Ministère des Finances)
M. Etienne Reuter, Ministère des Finances
M. Charles Ries, Ministère des Finances

Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés: Mme Anne Brasseur, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Mme Viviane Loschetter, membre de la Commission des Finances et du Budget

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

6838 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2014 - Présentation du projet de loi

M. le Ministre des Finances rappelle l'importance de la double présentation des chiffres tenant à l'exécution budgétaire selon le schéma national usuel et en conformité avec le système SEC2010. Le Luxembourg, dans le contexte du Traité de Maastricht, est obligé de transmettre les résultats de l'année budgétaire aux institutions européennes.

Le dépôt du projet de loi 6838

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat, établi par la trésorerie de l'Etat porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget.

L'art. 11 de ladite législation prévoit que le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des députés et transmis à la Cour des comptes pour le 31 mai au plus tard.

Le projet de loi 6838 a été déposé le 17 août 2015, soit 11 semaines après le 31 mai. M. le Ministre explique ce retard par le fait que le Gouvernement ne disposait que tardivement de certains chiffres. Il s'agit notamment des conséquences financières de la mise en œuvre de l'accord salarial dans la Fonction publique (augmentation de la valeur du point indiciaire de 2,2% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 et le versement d'une prime unique correspondant à 0,9% du traitement barémique touché pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 payée au mois de mai). Les montants exacts des mesures n'étaient connus que tardivement, impliquant le délai mentionné.

Evolution des divergences entre budget voté et compte général

Sur base du premier graphique joint en annexe, M. le Ministre retrace l'évolution des divergences entre budget voté et compte général. Il note qu'aussi bien les divergences concernant les recettes que celles concernant les dépenses tendent vers zéro.

Conformément aux règles de comptabilité de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le budget voté de l'exercice 2014 tel qu'il a été arrêté par la loi du 29 avril 2014 article 1^{er} se présentait comme suit:

Tableau 1 : Budget voté de l'Etat 2014 par la loi du 29 avril 2014

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	12 052	73,4	12 125,4
Dépenses	11 259,4	1 038,1	12 297,5
Excédents	792,6	-964,7	-172,1

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'EUR.

Le compte général de l'exercice 2014 se présente comme suit:

Tableau 2 : Comparaison du Budget voté 2014 par rapport à son exécution (hors emprunts)

	Budget voté 2014	Compte général 2014	Ecart en millions d'EUR	Ecart en %
Budget courant				
Recettes	12 052,00	12 134,84	82,84	0,69%
Dépenses	11 259,40	11 296,26	36,86	0,33%
Excédents	792,60	838,58	45,98	
Budget en capital				
Recettes.....	73,40	86,66	13,26	18,07%
Dépenses	1 038,10	1 067,59	29,49	2,84%
Excédents	-964,70	-980,93	-16,23	
Budget total				
Recettes	12 125,40	12 221,50	96,10	0,79%
Dépenses	12 297,50	12 363,85	66,35	0,54%
Excédents	-172,10	-142,35	29,75	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'EUR.

Le compte général de l'exercice 2014 s'est clôturé avec un déficit de 142,35 millions d'EUR alors que le budget voté renseignait un déficit de 172,1 millions d'EUR. Cette différence s'explique notamment par une hausse de 82,84 millions d'EUR des recettes sur l'année 2014.

Certains postes enregistrent des divergences plus notables. Au niveau des recettes, les différences les plus importantes se situent au niveau des droits d'enregistrement (+27,18%), des accises sur produits du tabac (+21,86%) et de la taxe d'abonnement sur les titres de sociétés (+5,54%).

Au niveau des dépenses, les divergences entre les chiffres du compte général et ceux du budget voté équivalent à 0,33%.

M. le Ministre note avec satisfaction que les écarts entre le budget voté par la Chambre et le compte général se situent en-dessous de 1%.

A noter qu'au niveau du budget courant, les écarts entre le budget voté et le compte général se chiffrent:

- au niveau des recettes courantes, à 82,84 millions d'EUR (0,69%)

- au niveau des dépenses courantes, à 36,86 millions d'EUR (0,33%).

Le compte général pour l'exercice 2014 renseigne des dépenses courantes de 11.296,26 millions d'EUR et des dépenses en capital de 1.067,59 millions d'EUR, soit des dépenses totales de 12.363,85 millions d'EUR. Les dépenses totales autorisées dépassent le volume total des dépenses fixé par le budget voté de 66,35 millions d'EUR (soit un écart de 0,54% entre le budget voté et le compte général).

A noter que le Fonds du Rail a encore des dépenses à hauteur de EUR178.418,28 qui auraient dû être imputées sur l'exercice 2014.

Le tableau suivant compare les dépenses effectives avec les dépenses projetées suivant la classification économique:

Tableau 3: Ventilation des dépenses totales selon le code économique

Code éco.	Libellé	Budget voté 2014	Compte général 2014
10	Dépenses non vetilées	48.935.782	48.935.782
11	Rémunération des salariés	2.263.721.250	2.237.595.675
12	Achats de biens non durables et de services	404.532.915	399.311.097
13	Achats de biens militaires durables	398.200	407.261
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.296.400	19.133.893
21	Intérêts de la dette publique	139.000	138.262
23	Intérêts imputés en débit	100	0
24	Location de terres et concessions	97.388	95.255
31	Subventions d'exploitation	493.650.279	462.096.953
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières	181.189.723	182.718.316
33	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	576.144.423	575.917.466
34	Transferts de revenus aux ménages	596.715.856	587.303.842
35	Transferts de revenus à l'étranger	155.726.187	155.837.836
36	Impôts indirects	100	0
37	Impôts directs	840.000	1.198.435
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	561.044.327	592.097.088
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.802.087.370	3.853.424.285
43	Transferts de revenus aux administrations publiques régionales et locales	151.531.420	172.618.549
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire	720.000	720.000
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	44.520.378	49.333.050
52	Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	9.516.096	8.113.367
53	Transferts en capital aux ménages	38.683.000	35.081.567
54	Transferts en capital à l'étranger	14.497.680	11.983.847
61	Transferts en capital à l'administration centrale	0	0
62	Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale	54.950	38.986
63	Transferts en capital aux administrations publiques régionales et locales	85.822.792	88.100.355
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	21.395.000	9.748.841
72	Construction de bâtiments	12.220.200	14.060.416
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	47.152.225	21.875.799
74	Acquisition d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels	65.981.136	52.316.309
81	Octrois de crédits et participations dans les entreprises et institutions financières	80.200.300	79.258.542
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	0
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	641.200	1.894.520
91	Remboursement de la dette publique consolidée	300.000	701.589
93	Dotations aux fonds spéciaux	2.617.661.520	2.701.794.877
	Total	12.297.467.197	12.363.852.060

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en EUR.

L'écart de 66,35 millions entre le volume total des dépenses du budget voté et les dépenses effectives s'explique surtout par des dotations aux fonds spéciaux plus élevées que prévues.

Tableau 4: Ventilation des recettes totales selon le code économique

Code éco.	Libellé	Budget voté 2014	Compte général 2014
11	Rémunération des salariés: Remboursements	2.024.700	1.618.932
12	Achats de biens non durables et de services: Remboursements	1.040.300	1.360.607
13	Achats de biens militaires durables: Remboursements	100	0
16	Ventes de biens non durables et de services	100.122.700	117.210.194
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	32.050.000	23.585.544
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	20.004.846	20.009.293
28	Autres produits du patrimoine	192.230.000	175.012.938
31	Subventions d'exploitation: Remboursements	100	0
33	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages: Remboursements	4.500.000	8.724.257
36	Impôts indirects et "prélèvements"	5.373.475.500	5.499.426.643
37	Impôts directs et cotisations sociales versées aux administrations de sécurité sociale	6.275.515.499	6.222.885.818
38	Autres transferts de rev. des entreprises, instit. fin., organismes privés sans but lucratif au service des ménages	23.729.800	34.190.348
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.038.200	5.891.042
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale: Remboursements	0	0
46	Transferts de revenus de l'administration centrale	10.000.100	11.320.252
47	Transferts de revenus de la sécurité sociale	1.000	1.162
48	Transferts de revenus des administrations publiques locales	10.477.000	8.629.121
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières: Remboursements	200	0
53	Transferts en capital aux ménages: Remboursements	7.000.000	7.396.234
56	Impôts en capital	60.000.100	74.036.404
57	Transferts en capital des entreprises (hors impôts en capital)	75.000	96.332
59	Transferts en capital de l'étranger	1.147.697	56.521
67	Transferts en capital des administrations de sécurité sociale	250.000	4.023.290
76	Ventes de terrains et bâtiments dans le pays	4.500.000	1.230.677
77	Ventes d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels	500.000	670.476
80	Remboursements de crédits et liquidations de participations: non ventilé	450.000	725.410
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger: Remboursements	100	0
86	Remb de crédits par et liquid. de participations dans les entreprises et institutions financières	1.000	1.503.140
96	Produits des emprunts consolidés	200.300	1.320.493
97	Monétisation	100	575.000
	Total	12.125.334.342	12.221.500.126

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en EUR.

Le compte général pour l'exercice 2014 renseigne des recettes courantes de 12.134,84 millions d'EUR et des recettes en capital de 86,66 millions d'EUR, soit des recettes totales de 12.221,50 millions d'EUR. Les recettes totales effectives dépassent la prévision du budget voté de 96,10 millions d'EUR, soit un écart de 0,79%. Au niveau des recettes en capital la plus-value se chiffre à 13,26 millions d'EUR provenant essentiellement des droits de succession. A noter que par rapport au compte général de l'exercice 2013, la progression des recettes courantes se chiffre à 771,21 millions d'EUR ou +6,79%, ce qui est en ligne avec la progression 2012-2013.

Les principaux écarts entre la prévision des recettes se trouvant dans le budget voté 2014 et le compte général 2014 sont repris dans le tableau 6 du projet de loi 6383. L'écart positif est la résultante de deux phénomènes contraires; d'un côté, des catégories de recettes avec des écarts positifs et, d'un autre côté, des catégories de recettes avec des écarts négatifs:

- l'on constate que la taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'enregistrement, la taxe d'abonnement sur les titres de société et l'impôt général sur le revenu (impôt retenu sur les traitements et salaires) représentent les catégories de recettes qui ont connu des écarts importants (en % ou en montants) ; il s'agit ici de catégories de recettes où la prévision est particulièrement difficile:

- i) dans le cas de la taxe d'abonnement sur les titres de société, les recettes évoluent très fortement avec l'indice boursier, qui est également difficile à prévoir;
- ii) l'impôt sur le revenu des collectivités est encore une catégorie assez volatile car elle dépend du cycle économique et de la taxation des années antérieures;
- iii) les dividendes ont également subi une baisse assez importante.

Dépassements de crédits non limitatifs accordés pendant l'année 2014 et transferts de crédits d'un article

Au courant de l'année, des dépassements de crédits non limitatifs ont été autorisés pour un montant total de 369 millions d'euros. Ces dépenses ont pour l'essentiel servi à renforcer les avoirs des Fonds d'investissements suivants, ainsi que du Fonds des pensions :

- Fonds des pensions	+20,9 mio
- Fonds des routes	+50,0 mio
- Fonds pour la réforme communale	+8,1 mio
- Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	+14,0 mio

Les transferts de crédits d'un article budgétaire à un autre article avaient un impact chiffré à 7,2 millions (un peu moins qu'en 2013 et nettement inférieur aux 35 millions de 2012).

Compte général et compte ajusté (SEC 2010)

Le solde de 142,35 millions d'EUR renseigné par le compte général de l'exercice 2014 (tableau 2) aussi bien que le solde négatif de 172,1 millions d'EUR renseigné dans le tableau 1 ne doivent pas être confondus avec le solde budgétaire des «administrations publiques» établi selon les règles et concepts du système européen des comptes (SEC2010).

En effet, le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses, tandis que le système SEC2010 présente une vue économique de l'exécution budgétaire.

Le solde budgétaire des «administrations publiques» établi selon les règles et concepts du SEC2010 qui est notifié semestriellement à la Commission européenne (Eurostat) a pour finalité de constater la capacité de financement dégagée (en cas de surplus) ou le besoin de financement éprouvé (en cas de déficit) d'un périmètre plus large que celui de l'Etat central, à savoir le secteur dans son ensemble comprenant l'administration centrale, les administrations locales ainsi que le secteur de la sécurité sociale.

En outre du périmètre de couverture différent - le solde budgétaire selon le SEC2010 diffère également du compte général dans la mesure où pour l'administration centrale (en allemand: «*Zentralstaat*») le solde SEC2010 tient compte des dépenses réelles des fonds spéciaux et des établissements publics, au lieu des dotations budgétaires qui figurent dans le compte général. Finalement, le solde SEC2010 se distingue par des règles d'affectation ou d'imputation différentes pour certaines opérations budgétaires.

Il y a lieu de souligner qu'un certain nombre d'ajustements supplémentaires sont ainsi nécessaires pour déterminer le solde SEC2010, ce qui n'est pas le pour le compte général tel qu'il est établi selon les règles de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat. Le détail des ajustements nécessaires pour passer de la représentation des finances publiques selon la loi modifiée du 8 juin 1999 à la représentation SEC2010 est repris dans le volume III du Budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

Rappelons qu'au 1er avril 2015 et donc sans prise en compte du compte général, le Luxembourg a ainsi notifié à la Commission européenne un solde SEC2010 positif pour l'administration publique dans son ensemble de 289 millions d'EUR pour l'exercice 2014 (soit 0,6% du PIB). L'administration centrale a pourtant affiché un solde négatif de -502 millions d'EUR (soit -1,1% du PIB), selon les règles et les concepts du SEC2010. Par ailleurs, les administrations locales et la sécurité sociale ont affiché des soldes positifs respectifs de 97 millions d'EUR et 695 millions d'EUR.

La prochaine actualisation officielle du solde SEC2010 pour l'exercice 2014 sera effectuée dans le cadre de la prochaine notification qui est à transmettre à la Commission européenne (Eurostat) début octobre. Cette actualisation sera aussi utilisée dans le cadre de la préparation du projet de budget 2016.

Le tableau SEC2010 (page 6 du document annexé) montre une variation de -2,2% au niveau des dépenses et de -0,4% dans les recettes. Le déficit de quelque 501 millions d'euros est passé à 227 millions d'euros. M. le Ministre ajoute que certains chiffres concernant les CFL font encore défaut. Ils devraient avoir un impact de quelque 30 millions d'euros. La situation de l'endettement national s'est donc améliorée.

La situation d'endettement

En 2014, l'Etat n'a émis aucun emprunt obligataire classique mais un sukuk (produit issu de la finance islamique) de type "Al-Ijarah", c'est-à-dire une obligation adossée à des actifs tangibles. à hauteur d'EUR 200.000.000 dont l'échéance a été fixée à cinq ans. L'objectif de cette transaction n'était pas de couvrir un besoin de liquidités mais de positionner le Luxembourg sur la scène financière internationale dans le secteur particulier de la finance islamique.

Les fonds spéciaux et la situation des SEGS

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général de l'exercice 2014 à 1.573,7 millions d'EUR. Ces avoirs correspondent uniquement à des droits à «engager» des dépenses par les ministères gérant les fonds spéciaux. Il ne s'agit donc pas d'avoirs qui devraient être ajoutés à l'actif du bilan de l'Etat.

Afin de compléter les informations du compte général il y a aussi lieu de tenir compte de la situation des «Services de l'Etat à gestion séparée». Ainsi les soldes fin 2014 ou encore l'avoir disponible, en terme de budget des paiements, relatifs aux entités Services de l'Etat à gestion séparée sont également présentés dans un tableau. Le total de *l'avoir disponible des S.E.G.S s'élève à 80.800.021,42 euros.*

Réponses ministérielles suite au rapport de la Commission sur le compte général de 2013

M. le Ministre répond à certaines remarques et recommandations émises par la Chambre dans le contexte de l'analyse du compte général de 2013 (document parlementaire 6692-rapport de la commission).

Il constate qu'il vient de présenter les comptes d'administration publique, incluant les comptes de l'administration centrale, d'après les règles du «SEC2010», donnant ainsi suite à une demande de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait aussi invité le Gouvernement à rappeler aux ministères concernés les règles de procédure en matière de transferts de crédits. M. le Ministre explique que le Gouvernement essaie de limiter au minimum les transferts de crédits. En 2014 quelque 350 articles budgétaires furent concernés par un ou plusieurs transferts, pour une enveloppe de 7,2 millions. Par rapport aux années précédentes, la situation a évolué comme suit:

- en 2013, quelque 340 articles étaient concernés pour une somme de quelque 8,4 millions d'euros,
- en 2012, 417 articles ont connus des transferts pour une somme de 35 millions d'euros.

Selon M. le Ministre, le Gouvernement, tout en faisant de son possible pour limiter les transferts et les sommes concernées, a besoin d'une certaine flexibilité pour assurer le bon fonctionnement des administrations. Le Gouvernement réfléchit actuellement à une nouvelle approche de l'architecture du budget de l'avenir. Les questions ayant trait à ces transferts devraient faire l'objet de discussions avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Dans le contexte d'une réorganisation du budget, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait aussi suggéré dans son rapport sur le compte général 2013 (doc. parl. 6692) la mise en place d'une procédure de contrôle repensée, parallèlement au passage vers le nouveau système.

M. le Ministre propose l'application d'un contrôle détaillé aux postes et sommes importants, un renforcement du contrôle ex-post et la mise en place d'un système d'audit interne.

Discussion

Suite à une question d'un représentant du groupe parlementaire CSV, M. le Ministre confirme que l'Etat a souhaité rester prudent dans sa politique d'investissement.

En réponse à une missive d'un représentant du groupe parlementaire LSAP, M. le Ministre confirme que les chiffres concernant le secteur communal et la sécurité sociale devront être fournis aux instances européennes à différentes dates. Le Gouvernement réfléchit à des méthodes permettant de disposer plus rapidement des données concernées.

Dans le tableau concernant la ventilation des dépenses, la ligne 91 traite du remboursement de la dette publique consolidée et marque une différence de 400.000 euros entre les années 2013 et 2014. (300.000 euros / 701.589 euros). Un représentant du groupe politique ADR souhaite avoir des explications concernant ces chiffres. M. le Ministre propose que les précisions soient apportées ultérieurement.

*

Luxembourg, le 25 septembre 2015

La Secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du
Contrôle de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Le Président de la Commission

ANNEXES:

Graphique sur l'évolution des divergences entre budget voté et compte général

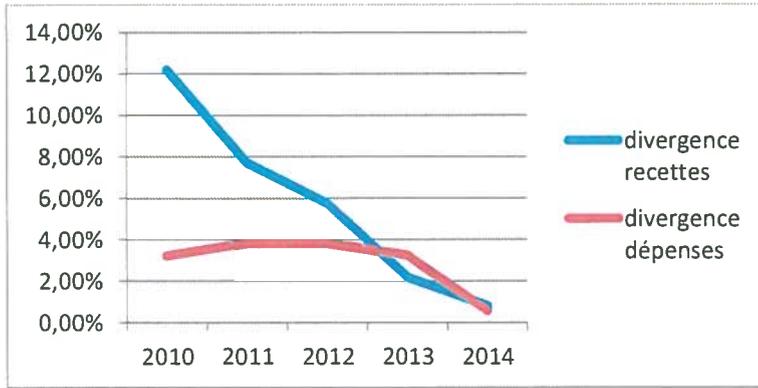
Graphique sur l'évolution de l'écart en millions d'euros

Tableaux :

- Comparaison du Budget voté 2014 par rapport à son exécution (hors emprunts)
- Situation des principales recettes courantes (> 25.000.000)
- Ventilation des dépenses totales selon le code économique
- SEC 2010

Annexe Graphiques :

Graphique 1 : Evolution des divergences entre budget voté et compte général



Graphique 2 : Evolution de l'écart en millions d'EUR

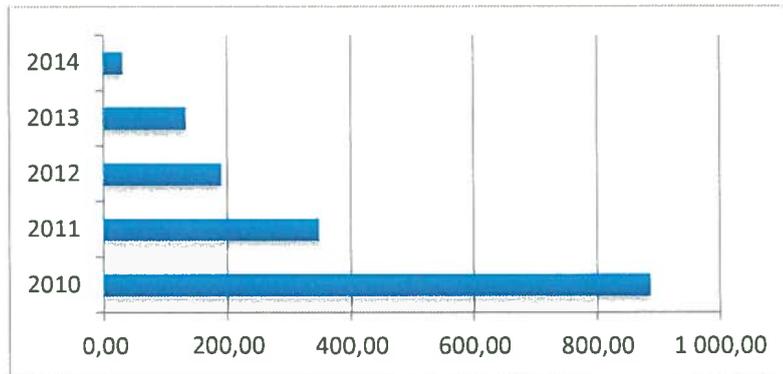


Tableau 2 : Comparaison du Budget voté 2014 par rapport à son exécution (hors emprunts)

	Budget voté 2014	Compte général 2014	Ecart en millions d'EUR	Ecart en %
Budget courant				
Recettes	12 052,00	12 134,84	82,84	0,69%
Dépenses	11 259,40	11 296,26	36,86	0,33%
Excédents	792,60	838,58	45,98	
Budget en capital				
Recettes	73,40	86,66	13,26	18,07%
Dépenses	1 038,10	1 067,59	29,49	2,84%
Excédents	-964,70	-980,93	-16,23	
Budget total				
Recettes	12 125,40	12 221,50	96,10	0,79%
Dépenses	12 297,50	12 363,85	66,35	0,54%
Excédents	-172,10	-142,35	29,75	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'EUR.

Tableau 6 : Situation des principales recettes courantes (> 25.000.000)

Libellé	Budget 2014	Recettes effectives (en EUR)	Différence	en %
Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	1.013.000.000,00	1.066.587.160,95	53.587.160,95	5,29%
Droits d'enregistrement	163.500.000,00	207.946.388,44	44.446.388,44	27,18%
Taxe d'abonnement sur les titres de société	730.000.000,00	770.450.485,76	40.450.485,76	5,54%
Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	88.000.000,00	107.239.349,08	19.239.349,08	21,86%
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	40.000.000,00	58.208.494,61	18.208.494,61	45,52%
Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	240.000.000,00	255.848.645,79	15.848.645,79	6,60%
Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	3.005.000.000,00	3.012.565.595,09	7.565.595,09	0,25%
Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	45.000.000,00	52.002.407,10	7.002.407,10	15,56%
Droits d'hypothèques	29.000.000,00	34.174.239,25	5.174.239,25	17,84%
Taxe sur les assurances	43.500.000,00	44.287.687,20	787.687,20	1,81%
Taxe sur les véhicules automoteurs	26.800.000,00	27.282.406,77	482.406,77	1,80%
BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	40.000.000,00	40.000.000,00	0,00	0,00%
Impôt sur la fortune	275.000.000,00	273.964.378,01	-1.035.621,99	-0,38%
Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	287.456.897,00	285.213.324,04	-2.243.572,96	-0,78%
Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	114.408.602,00	111.059.132,21	-3.349.469,79	-2,93%
Retenue libératoire nationale sur les intérêts	30.000.000,00	26.559.792,91	-3.440.207,09	-11,47%
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	45.000.000,00	39.695.864,30	-5.304.135,70	-11,79%
Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	200.000.000,00	192.579.706,52	-7.420.293,48	-3,71%
Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	150.000.000,00	132.549.629,90	-17.450.370,10	-11,63%
Taxe sur la valeur ajoutée	3.045.555.000,00	3.023.197.330,66	-22.357.669,34	-0,73%

Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	700.000.000,00	663.517.247,99	-36.482.752,01	-5,21%
Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.520.000.000,00	1.475.499.899,42	-44.500.100,58	-2,93%

Tableau 4 : Ventilation des dépenses totales selon le code économique

Code éco.	Libellé	Budget voté 2014	Compte général 2014
10	Dépenses non ventilées	48.935.782	48.935.782
11	Rémunération des salariés	2.263.721.250	2.237.595.675
12	Achats de biens non durables et de services	404.532.915	399.311.097
13	Achats de biens militaires durables	398.200	407.261
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.296.400	19.133.893
21	Intérêts de la dette publique	139.000	138.262
23	Intérêts imputés en débit	100	0
24	Location de terres et concessions	97.388	95.255
31	Subventions d'exploitation	493.650.279	462.096.953
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières	181.189.723	182.718.316
33	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	576.144.423	575.917.466
34	Transferts de revenus aux ménages	596.715.856	587.303.842
35	Transferts de revenus à l'étranger	155.726.187	155.837.836
36	Impôts indirects	100	0
37	Impôts directs	840.000	1.198.435
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	561.044.327	592.097.088
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.802.087.370	3.853.424.285
43	Transferts de revenus aux administrations publiques régionales et locales	151.531.420	172.618.549
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire	720.000	720.000
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	44.520.378	49.333.050
52	Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	9.516.096	8.113.367
53	Transferts en capital aux ménages	38.683.000	35.081.567
54	Transferts en capital à l'étranger	14.497.680	11.983.847
61	Transferts en capital à l'administration centrale	0	0
62	Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale	54.950	38.986
63	Transferts en capital aux administrations publiques régionales et locales	85.822.792	88.100.355
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	21.395.000	9.748.841
72	Construction de bâtiments	12.220.200	14.060.416
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	47.152.225	21.875.799
74	Acquisition d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels	65.981.136	52.316.309
81	Octrois de crédits et participations dans les entreprises et institutions financières	80.200.300	79.258.542
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	0
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	641.200	1.894.520
91	Remboursement de la dette publique consolidée	300.000	701.589
93	Dotations aux fonds spéciaux	2.617.661.520	2.701.794.877
	Total	12.297.467.197	12.363.852.060

Tableau SEC 2010

	Budget ajusté	Compte ajusté Mai 2015	Compte ajusté Septembre 2015	Variation Compte ajusté Septembre 2015, Budget ajusté	
				en mio.	en%
Dépenses.	15 027	14 945	14 694	-333,1	-2,2%
Consommation intermédiaire.	998	1 013	978	-19,2	-1,9%
Formation de capital.	1 073	1 067	1 045,4	-27,8	-2,6%
Rémunération des salariés.	3 053	2 999	2 996	-56,9	-1,9%
Subventions.	880	841	812	-68,0	-7,7%
Revenus de la propriété (intérêts débiteurs).	271	250	242	-28,6	-10,6%
Prestations sociales en espèce.	1 398	1 345	1 311	-86,6	-6,2%
Prestations sociales en nature.	62	65	65	+3,1	+5,0%
Autres transferts courants.	6 674	6 769	6 645	-29,5	-0,4%
Transferts en capital à payer.	661	584	588	-73,0	-11,0%
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.	-42	13	11	+53,5	-125,9%
Recettes.	14 526	14 465	14 467	-59,5	-0,4%
Production marchande.	141	152	149	+7,3	+5,1%
Production pour usage final propre	216	214	213	-2,8	-1,3%
Production non marchande.	208	256	299	+90,4	+43,4%
Impôts sur la production et les importations.	6 320	6 343	6 332	+12,5	+0,2%
Revenus de la propriété.	305	290	286	-18,9	-6,2%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. . . .	6 375	6 281	6 261	-114,1	-1,8%
Cotisations sociales.	609	569	570	-39,6	-6,5%
Autres transferts courants.	250	248	241	-8,6	-3,5%
Transferts en capital à recevoir.	102	112	116	+14,2	+14,0%
Besoin de financement.	-501	-480	-227	+273,6	